



STOP DANGER À L'EPM DE PORCHEVILLE



SAMEDI 18 JUILLET 2026

FO JUSTICE AVAIT PRÉVENU. LES FAITS NOUS DONNENT MALHEUREUSEMENT RAISON.

Le 18 juillet 2026, à 10h00, au sein de l'unité EU1, dans une cellule de l'EPM de Porcheville, un personnel a été victime d'une violente agression physique et verbale.

À l'issue de la promenade, alors que le mineur venait d'être réintégré en cellule, celui-ci a commencé à frapper sa porte à la suite de propos diffamatoires. Lorsque l'agent est intervenu accompagné d'un éducateur, le mineur a immédiatement adopté un comportement d'une extrême violence :

- jet d'un verre en direction du personnel ;
- poussée violente au niveau du thorax ;
- coups de poing portés au visage ;
- tentative d'étranglement ;
- morsure à l'avant-bras ;
- insultes, menaces de mort et propos particulièrement outrageants.

L'intervention des renforts a permis de mettre fin à cette agression.

UNE AGRESSION QUI N'EST PAS UNE SURPRISE

Il y a seulement quelques jours, FO Justice alertait officiellement l'administration sur la situation de plusieurs mineurs particulièrement difficiles.

Nous dénonçons déjà :

- 7 extractions médicales en urgence pour crises suicidaires ;
- un placement en CProu ;
- une hospitalisation dans un établissement spécialisé ayant donné lieu à une évasion de plusieurs heures ;
- des extractions répétées en fin de service ou durant la nuit ;
- une désorganisation des équipes ;
- une exposition permanente des personnels à des risques majeurs.

Aujourd'hui, l'un des mineurs concernés par cette alerte est l'auteur de cette nouvelle agression.

Les faits sont là.

FO Justice avait alerté.

L'administration ne pourra pas dire qu'elle ne savait pas.

IL EST TEMPS D'AGIR

La sécurité des personnels ne peut plus être sacrifiée.

Les EPM ne peuvent devenir des établissements où les agents travaillent dans la crainte permanente d'être frappés, mordus, étranglés ou menacés de mort.

Lorsque le profil d'un mineur ne permet plus une prise en charge compatible avec la sécurité des personnels et le fonctionnement normal de l'établissement, des décisions doivent être prises.



FO JUSTICE EXIGE :

- ✓ le soutien total à notre collègue agressé ;
- ✓ le dépôt de plainte et l'octroi de la protection fonctionnelle ;
- ✓ des sanctions disciplinaires exemplaires ;
- ✓ une réponse pénale rapide ;
- ✓ **le transfert immédiat des mineurs dont le profil met gravement en danger les personnels et compromettent la prise en charge au sein de l'EPM.**



ULTIMATUM

FO Justice laisse désormais un ultimatum à l'administration. Les alertes ont été faites. Les faits se sont produits.

Si aucune décision immédiate n'est prise pour garantir durablement la sécurité des personnels, FO Justice prendra toutes les responsabilités qui lui incombent pour défendre les agents et faire cesser cette situation devenue inacceptable.

Nous refusons d'attendre qu'un drame plus grave survienne pour que des décisions soient enfin prises.

**ASSEZ DE VIOLENCE.
PROTÉGEONS CEUX QUI PROTÈGENT.**

**ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES**
DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026

FO RÉSISTER !
RIEN LÂCHER !

JE VOTE **FO**Justice

ACTION, RESPECT, ÉQUITÉ